

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES  
DE VENDEE**

-----

**RAPPORT ANNUEL**

**ANNEE 2018**

Un arrêté préfectoral fixant la composition de la CDSP, pour un mandat triennal, a été pris le 22/07/2015.

Depuis le second semestre 2017, la commission départementale des soins psychiatriques n'a pu se réunir, faute de quorum :

- le magistrat désigné en tant que Juge des Libertés et de la Détention ne pouvait se rendre disponible pour raison professionnelle,
- le vice-président de l'Association « Le bout du Tunnel » a démissionné pour raisons personnelles,
- le médecin généraliste ne peut plus dégager de temps pour siéger à la commission,
- le siège de médecin psychiatre libéral est vacant depuis plusieurs années.

Malgré deux demandes du préfet de la Vendée auprès du conseil de l'ordre départemental des médecins et la sollicitation écrite de tous les psychiatres libéraux de la Vendée, aucune réponse favorable n'a été reçue à ce jour.

Afin de procéder au renouvellement de la commission qui devait intervenir pour le 22/07/2018, des courriers ont de nouveau été adressés début janvier 2018, restés sans réponse.

Faute de désignations, l'arrêté de renouvellement de la commission n'a pu être signé, la commission ne s'est donc pas réunie en 2018.